

SKI DE FOND

PROCEDURES OBLIGATOIRES

Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> - Circulaire n°99-136 du 21/09/99, BOEN HS n°7 du 23/09/1999 (sorties scolaires). - Circulaire n°92-196 du 03/07/92, BOEN n°29 du 26/07/92 (intervenants ext.). - Note de service n°84-027 du 13 janvier 1984 	
Autorisations	<ul style="list-style-type: none"> - Du directeur d'école en cas de sortie sans nuitée. - En cas de sortie facultative (dépassant les horaires scolaires), accord daté et signé des parents ou tuteurs légaux concernant la pratique de l'activité et le transport. 	
Informations	<ul style="list-style-type: none"> - Dans tous les cas de sorties, les familles doivent être précisément informées des conditions dans lesquelles elles sont organisées : jour, lieu, horaire. - L'activité s'intègre obligatoirement dans le cadre du projet d'école. 	
Assurance	<ul style="list-style-type: none"> - L'assurance (responsabilité civile <u>et</u> individuelle accidents corporels) est obligatoire pour les élèves, en cas de sortie facultative. 	
Préalable	Néant	
Taux minimum d'encadrement	<p>ECOLE MATERNELLE Jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole agréé* ou un autre enseignant. Au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.</p>	<p>ECOLE ELEMENTAIRE Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole agréé* ou un autre enseignant. Au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.</p>
Qualification	<p>L'activité se déroule en présence du maître et sous sa responsabilité. Les intervenants pédagogiques qui l'assistent doivent être agréés. <u>Intervenant bénévole</u> : suite à un stage placé sous la responsabilité de l'IA. <u>Intervenant rémunéré</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BE et BEES Ski nordique (y compris stagiaire dans le cadre de son stage de formation) - AQA Ski nordique (sous la responsabilité d'un BE) - ETAPS titulaire. 	
Procédure d'agrément *	<p>Inscrire les nouveaux intervenants bénévoles à une journée d'information : le calendrier départemental annuel des journées d'agrément est envoyé aux écoles en début d'année scolaire. Effectuer la demande d'agrément d'intervenant extérieur : projet et identification (fascicule IA01 « Intervenants extérieurs » - docs 1.1 ; 1.2 ; 2.1 ; 2.2) plus la convention (doc 5) si ce sont des intervenants rémunérés.</p>	
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Évoluer sur pistes ouvertes, secteurs connus et sécurisés. - Établir la liste des élèves présents lors de l'activité et leur répartition dans les différents groupes - Prévoir une trousse de premiers secours à proximité, les moyens d'alerter les secours et les numéros d'urgence. - (Voir recommandations pédagogiques) 	

SKI DE FOND

RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES

Lieux d'activités	Champs de neige ou pistes balisées et ouvertes des stations
Conditions matérielles	<ul style="list-style-type: none">- Matériel individuel en bon état et réglé correctement.- Vérifier les tenues, gants, lunettes...- Prévoir des équipements supplémentaires (recommandé).
Sécurité	<ul style="list-style-type: none">- Connaître la station (plan des pistes)- S'informer des conditions d'utilisation des pistes et de leur état.- Se renseigner sur les conditions météorologiques : l'enseignant suspendra ou ajournera l'activité si nécessaire (température, visibilité...).- Fournir une liste nominative des élèves confiés à chaque intervenant ainsi que les modalités de déroulement de la séance- Connaître les zones d'évolution de chacun des groupes de sa classe.- Faire apprendre les règles de conduite sur les pistes.- Disposer d'un téléphone portable peut rendre service.- Prévoir une trousse de secours
Proposition d'organisation pédagogique	<ul style="list-style-type: none">- Privilégier le travail en stade de neige pour les premiers apprentissages- Mettre en place des situations de type sportif ou compétitif dès que les arrêts et les premiers équilibres sont maîtrisés.- Sur piste, prévoir une organisation en sous groupes encadrés par deux adultes; prévoir des arrêts fréquents pour regroupement et mise en place de situations ludiques d'apprentissage.- Veiller à ce que la durée de l'activité ne soit pas inférieure au temps de transport.
Remarques	Cette activité doit être l'occasion d'un travail permettant d'aborder la lecture du paysage, l'étude de la carte, la connaissance de l'activité humaine en montagne...autant que le développement de compétences spécifiques.
Accompagnement	En plus du personnel d'encadrement pédagogique, pour l'accompagnement des élèves et la gestion matérielle, le maître peut être assisté d'adultes bénévoles, après autorisation du directeur (pas de demande d'agrément).
Documentation pédagogique	<ul style="list-style-type: none">- Revues EPS 1 : 16, 25, 35, 41, 46, 56, 66, 86- Bulletin technique n°5 de janvier 89, USEP-FOL 74.- « Le ski de fond à l'école élémentaire », Essai de réponses, Revue EPS.- "Exploiter les terrains aménagés" USEP 74« Skier et apprendre la montagne » CRDP Grenoble
Personne ressource	Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'équipe de circonscription.